AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0454
FR0011981968-FS0310

2 avril 2026

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 1er avril 2026, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2026, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, à cette date, directement et indirectement, 18 065 534 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Inc.	3 392	ns	3 392	ns
Barclays Capital Securities Limited	18 062 126	5,59	18 062 126	4,91
Total Barclays Plc	**18 065 534**	**5,59**	**18 065 534**	**4,91**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors marché.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir a précisé détenir, au 26 mars 2026, 10 034 960 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, au 26 mars 2026, 8 030 561 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont :

- 1 066 840 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference »* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- 97 316 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 26 avril 2027 et le 17 mai 2027 ; et

- 6 866 405 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 28 avril 2026 et le 1er mars 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 323 251 447 actions représentant 367 964 917 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 2 avril 2026, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mars 2026, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, directement et indirectement, 13 007 247 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,02% du capital et 3,53% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Inc.	3 181	ns	3 181	ns
Barclays Capital Securities Limited	13 004 050	4,02	13 004 050	3,53
Total Barclays Plc	**13 007 247**	**4,02**	**13 007 247**	**3,53**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE hors marché.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir a précisé détenir 4 678 300 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 8 328 934 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont :

- 1 178 196 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference »* à dénouement en espèces, sans échéance ;

- 97 316 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 26 avril 2027 et le 17 mai 2027 ; et

- 7 053 422 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 28 avril 2026 et le 1er mars 2027.